

## COVID-19 : Les 5 actions de prévention incontournables à mettre œuvre par le chef d'entreprise artisanale

*Les éléments présentés ci-dessous seront actualisés pour tenir compte des éventuelles évolutions et besoins exprimés.*

*Dernière date de mise à jour du document : 03/04/20*

1. Téléchargez et prenez connaissance du [« Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Covid 19 »](#)
2. Portez à la connaissance de vos salariés le « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Covid 19 »
  - [Fiche pratique : Note d'information à destination des salariés pour accompagner l'envoi du guide des recommandations sanitaires sur chantier et atelier](#)
3. Évaluez le risque COVID-19 au sein de votre entreprise (siège), de votre atelier et sur chantier. Mettez à jour le Document Unique de votre entreprise
  - [Lien procédure de mise à jour de Mon DocUnique Prem's OPPBTP](#)
  - [Lien procédure de mise à jour de Mon DocUnique PLUS OPPBTP](#)
4. Préparez la reprise d'activité :
  - Affichez les consignes sanitaires dans des endroits stratégiques de votre entreprise (lieux de vie, vestiaires, sanitaires, VUL...)
  - [Téléchargez les affiches OPPBTP dans la boîte à outils en bas de la page \(les bons gestes pour se protéger, se laver les mains, porter efficacement un masque...\)](#)

- Préparez les EPI, équipements et produits de désinfection nécessaires à leur activité (ex : savon individuel, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes...)
- Organisez vos interventions/chantiers avec vos clients dans le respect des recommandations sanitaires du guide
  - [Fiche pratique : Aide à la préparation d'activité de chantier avec un client particulier ou professionnel en période d'épidémie de Covid-19](#)
  - [Protocole d'intervention chez un particulier](#)
  - [Protocole d'intervention chez un particulier malade du COVID-19](#)
  - [Protocole d'intervention chez un particulier à risque de santé élevé](#)
  - [Autres outils de l'OPPBTP disponibles dans la boîte à outils en bas de la page en lien \(aide à la rédaction d'un plan de continuité, aide à la sécurisation dans le cadre d'un arrêt provisoire de vos chantiers...\)](#)
- Échangez individuellement avec vos salariés pour connaître leur état de santé en lien avec le COVID-19, celle de leurs proches, la possibilité pour eux de reprendre leur activité professionnelle
  - [Questionnaire de vérification de l'état de santé du salarié](#)

## 5. Organisez la reprise d'activité :

- Présentez les principales consignes sanitaires à respecter par les salariés (guide OPPBTP, actualisation DU de l'entreprise et mesures de prévention spécifiques à la situation, gestes barrières, affiches sanitaires...)
  - [Téléchargez les affiches OPPBTP dans la boîte à outils en bas de la page \(les bons gestes pour se protéger, se laver les mains, porter efficacement un masque...\)](#)
  - [Aide à l'organisation de briefing d'équipe](#)
  - [Page Youtube OPPBTP - Vidéos spéciales sécurité COVID-19 \(les bons gestes, se déplacer en sécurité, bien porter son masque...\)](#)
- Nommez un référent COVID-19 (ex : vous, chef d'équipe) chargé de vérifier la bonne application des consignes sanitaires
- Remettez à chacun de vos salariés les EPI, équipements et produits de désinfection
- Présentez les conditions d'interventions et les mesures sanitaires spécifiques à chaque chantier

- ☑ Faites signer à chaque salarié la fiche récapitulative des consignes et mesures de prévention transmises au salarié pour intervenir en période de pandémie COVID-19
- [\*Fiche pratique : Fiche récapitulative des consignes et mesures de prévention transmises au salarié pour intervenir en période de pandémie COVID-19\*](#)

